

PROJET DE BIORAFFINERIE À SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE



CONCERTATION CONTINUE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 13/06/2024

La **première réunion publique** dans le cadre de la **concertation continue** sur l'avancement du projet de Futerro à Saint-Jean-de-Folleville, a eu lieu le **jeudi 13 juin 2024** à 18h à la Maison de l'Intercommunalité de Caux Seine agglo, à Lillebonne, sur une durée de 2 heures et a réuni une trentaine de participants.

Le support utilisé lors de cette présentation est disponible sur le site de la concertation <https://www.concertation-futerro.com/>

Etaient présents :

- La société Futerro, représentée par Monsieur Geoffroy Delvinquier,
- La société Tereos, représentée par Monsieur Paul Jacquelin,
- La Chambre d'agriculture de la Région Normandie, représentée par Madame Sophie Rabeau-Epsztein,
- La Commission nationale du débat public (CNDP), représentée par Monsieur Christophe Bacholle.

Un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Monsieur Franck Vergne, a été excusé en raison de son devoir de réserve électorale.

Résumé du déroulé :

- Accueil républicain par Monsieur Frédérick Denize, Vice-président de Caux Seine agglo pour l'Economie circulaire et la rudologie, et Maire de Trémauville.
- Présentation du bilan du processus de concertation préalable et rappel des principes et modalités de la concertation continue par Monsieur Christophe Bacholle.
- Rappel des grandes lignes du projet de bioraffinerie porté par Futerro à Saint-Jean-de-Folleville (76) et présentation du nouveau partenariat établi entre les sociétés Futerro et Tereos permettant l'approvisionnement de la future installation de Futerro en matière première d'origine agricole durable et locale.
- Table-ronde en présence de la Chambre d'Agriculture afin d'échanger autour du lien entre la bioéconomie et la filière agricole française, mais également des enjeux et opportunités de ce secteur dans le cadre de la transition écologique locale, nationale et européenne. Des échanges avec la

salle ponctuent la réunion qui est animée par Renaud Dupuy, de la société 2concert.

Le présent compte-rendu présente une synthèse des prises de parole et des échanges. Pour plus de lisibilité, les questions du public sont indiquées **en vert** et les questions de l'animateur **en bleu**.

I – INTRODUCTION PAR LE GARANT DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

- Le processus de concertation continue fait suite à celui de la concertation préalable ayant eu lieu de mai à juillet 2023. Le bilan des garants a été rendu public début août 2023 et le rapport du maître d'ouvrage en octobre 2023. (*documents disponibles ici : www.concertation-futerro.com*)
- Lors de la concertation préalable, 4 points avaient été identifiés par les garants dans leur bilan comme étant à préciser par le maître d'ouvrage :
 - o L'installation ou non d'une **glucoserie** ? Ce sujet a été éclairci depuis la concertation préalable et est l'objet de la réunion de ce jour qui présente le partenariat entre Futerro et Tereos.
 - o Comment Futerro compte développer une **filière de recyclage** à l'échelle en France ? Dans sa réponse au bilan des garants, Futerro a déjà répondu de façon détaillée quant aux défis que représentait la création d'une nouvelle filière de recyclage. A date, les centres de tris en France se concentrent uniquement sur les plastiques « traditionnels » (à base de matière première d'origine fossile) et ont toutes leurs lignes déjà saturées. Si la séparation des déchets à base de PLA n'est techniquement pas problématique, se pose la question des volumes et des capacités de chacun des centres de tris Français. Face à cette situation, à court terme, Futerro collecterait dans son installation de recyclage deux principaux flux, (1) les rebuts de fabrication de ses clients mais également (2) des flux en circuits courts coconstruits avec ses clients (ex : des gobelets en plastique provenant d'événements). En ce qui concerne un flux futur provenant de la collecte des ordures ménagères, Futerro travaille à l'élaboration de ce flux en provenance des centres de sur-tris se développant à travers la France et étant spécifiquement destinés à développer de nouvelles filières de recyclages.
 - o Quid de l'apportement ? La **proportion estimée du transport fluvial et maritime** figure dans le rapport de Futerro. De nouveaux éléments pourront être présentés durant le déroulé de la concertation continue.
 - o Quid de la **gestion des épandages** ? Les études sont en cours, Futerro prévoit à ce titre la préparation d'une fiche thématique spécifique couvrant ce sujet.
- Monsieur le garant a également rappelé une autre question se rencontrant souvent dans les débats nationaux mais qui ne fut quasiment pas soulevée durant la concertation préalable : celle de l'éventuel conflit d'usage que pourrait représenter la bioéconomie avec le secteur alimentaire.
- Une fiche précisant **l'impact du projet de Futerro sur la filière agricole française** a été distribuée lors de cette réunion et disponible en ligne sur le site de la concertation ([ici](#)).
- Monsieur le garant a également rappelé la **mission de la CNDP** et ses **grands principes** :

- La CNDP doit défendre le droit constitutionnel d'information des publics et garantir leur participation à l'élaboration des décisions, dans une logique de débat.
- Ses grands principes : l'indépendance de la CNDP, la neutralité des garants par rapport au projet, la transparence des informations disponibles (sous réserve de la préservation du secret industriel), l'argumentation des avis, l'égalité de traitement (la parole de chacun a la même valeur, qu'il soit citoyen ou élu).

Pour toute question concernant le processus de concertation, Monsieur Bacholle peut être saisi directement : christophe.bacholle@garant-cndp.fr

La concertation continue a commencé en février 2024 et durera jusqu'au début de l'enquête publique. Le site internet du projet reste ouvert et la rubrique participative permettant de déposer des avis et/ou questions concernant le projet a été réactivée.

II – RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET

- Futero est une entreprise belge active dans le secteur de la chimie verte (c'est-à-dire à base de carbone d'origine renouvelable), issue initialement du groupe Galactic (fondé en 1992). Futero fut officiellement créé en 2007 avec une première unité pilote de PLA en Belgique. Futero est finalement devenue aujourd'hui un des leaders mondiaux dans la production d'acide lactique, lactides (deux molécules plateformes biosourcées) et d'acide polylactique (PLA), un biopolymère.
Le PLA est un plastique recyclable, biosourcé et industriellement compostable.
La bioraffinerie de Saint-Jean-de-Folleville fabriquerait notamment du PLA à base d'amidon extrait de blé certifié comme durable et d'origine française. Le représentant de Futero a d'ailleurs rappelé qu'aujourd'hui, approximativement 50% des applications de l'amidon de blé ne sont pas consacrées au secteur alimentaire mais industriel (ex. bioéthanol, carton, etc.).
- Sur le plan technique, la technologie de Futero suivra le processus suivant :
 - o L'amidon est extrait du blé est transformé en sucre (glucose) par la société Tereos. Les autres éléments constitutifs du blé, à savoir le gluten (protéine végétale) et les fibres, sont eux, valorisés dans le secteur alimentaire. Le glucose sera ensuite transporté par tuyaux entre les deux sociétés et sera fermenté par des bactéries naturelles en acide lactique, à partir duquel Futero produit du lactide et du PLA par polymérisation.
 - o L'usine disposerait également d'une unité de recyclage chimique et mécanique de PLA permettant à Futero de couvrir l'ensemble du cycle de vie de ses produits.
- Le PLA peut remplacer facilement le polystyrène ou le polyethylene terephthalate, afin de produire par exemple : des bouteilles, des fibres pour l'habillement, des fibres non tissées (sachets de thé, couches culottes...), des pièces injectées (capsules de café, ordinateurs, pièces automobiles...), du emballages alimentaires et non alimentaires, des pièces imprimées 3D, etc.
- L'objectif pour Futero est donc notamment de produire du bioplastique à base de matières renouvelables végétales en remplacement du pétrole. Le PLA est 100% biosourcé, il a une empreinte carbone proche de la neutralité, considéré comme extrêmement faible comparée à celle des plastiques pétro-sourcés.
 - o Selon le Nova Institute, institut de recherche allemand¹, la production totale de plastique à l'échelle mondiale continue de grandir : 400 MT en 2018, 500 MT en 2023, prévision de 1000 MT en 2050.
 - o Futero rappelle que la planète est envahie de déchets plastiques d'origine pétrolifère peu ou pas recyclables. Compte tenu de l'épuisement des ressources fossiles et de l'impact de celles-ci sur l'environnement, il devient indispensable de réduire la production de gaz à effet de serre et de changer de modèle. Si on ne peut se passer de plastique, il est nécessaire de le réinventer. Il peut être recyclé, à base de CO₂, ou biosourcé, ces trois qualificatifs pourraient permettre

¹ <https://www.nova-institut.de>

d'ouvrir de nouvelles perspectives. L'avantage du PLA est qu'il est à la fois recyclable et biosourcé.

QUESTIONS DU PUBLIC

Quelle serait l'utilisation en eau du futur projet dans le contexte de réchauffement climatique ?

Le porteur de projet rappelle que le processus de fermentation nécessite de l'eau, mais que la société maîtrise une technologie avec un système de distillation où la quasi-totalité de l'eau utilisée est finalement extraite, purifiée, filtrée puis relarguée vers l'environnement.

Quelles sont les conditions spécifiques du compostage des matières à base de PLA ?

Futero a rappelé que le PLA dispose de plusieurs fins de vie, dont le compostage en condition industrielle. C'est-à-dire dans un environnement humide à environ 60°C.

La biodégradabilité du bioplastique est-elle possible ?

Pour Futero, la biodégradabilité n'est pas la meilleure des fins de vie. Elle peut cependant avoir un intérêt pour certaines applications. Le compostage industriel est préférentiel pour les produits trop « pollués » pour être recyclés (ex : capsules de café, couches culottes, etc.). Le recyclage mécanique est indiqué pour les produits « purs » (films alimentaires, packaging transparent, bouteilles...) et le recyclage chimique est à préconiser pour les produits complexes, tels que les fibres textiles, les produits multicouches, additivés, etc.

Quid de la pollution par les micro- et nano- plastiques ?

Cette pollution représente une question tant environnementale que de santé publique. Les certifications européennes sur la compostabilité industrielle² imposent que le déchet soit dégradé à hauteur de 95% en 60 jours, c'est le cas du PLA.

Futero rappelle que le PLA, à l'instar de n'importe quelle matière (ex. bois, pierre, feuille, etc), en se dégradant produira des micro- et nano-particules. Cependant, le principal facteur entraînant sa dégradation se fait en présence d'eau, par hydrolyse. L'eau a la capacité de « casser » la chaîne de polymère, relarguant à terme de l'acide lactique qui peut être bio-assimilé par l'environnement et transformé en d'autres molécules. Pour rappel, l'acide lactique est une molécule naturelle que nous retrouvons dans notre environnement, notre alimentation ou encore que nos corps produisent naturellement lors d'une activité physique. Du fait de cette propriété intrinsèque au PLA, les micro- et nano-particules de PLA peuvent être considérés comme non persistantes dans l'environnement.

² Norme européenne 13432 sur les critères de biodégradabilité des emballages

**Quelle est la proportion de biomasse (sous-entendu bactérie) qui serait produite dans le cadre du projet (et donc ensuite valorisée en agriculture) ?
Quelle valeur agronomique ou « fertilisante » ?**

Lors de la fermentation, les bactéries prolifèrent. Dans le cadre du projet, elles sont extraites. Comme il s'agirait d'organismes naturels, non OGM, différentes voies de leur valorisation sont possibles :

- L'épandage agricole, il s'agit à l'heure actuelle de l'option privilégiée via un plan d'épandage qui sera présenté et déposé auprès des services de la Préfecture ;
- La bioconversion pour en faire par exemple des protéines.

Futero rappelle également que l'utilisation de la biomasse, tout comme l'ensemble de la logistique du projet, sont pensés dans une logique circulaire.

III. ACTUALITÉ DU PROJET

- Un arrêté vient d'être publié au Journal Officiel de la République Française identifiant un certain nombre de projets comme des **projets d'envergure nationale d'intérêt majeur (PENE)** pour la transition écologique. Le projet de Futero figure sur cette liste. Un décret d'application est attendu dans les semaines à venir.
- **Partenariat de Futero avec Tereos :**
 - o Futero et Tereos ont conclu en avril dernier un accord stratégique d'approvisionnement en dextrose (matière première agricole) de la future plateforme de Saint-Jean-de-Folleville.
 - o Tereos est un groupe coopératif et acteur majeur d'envergure mondiale sur les marchés du sucre, de l'éthanol et des produits amylicés. Sur le site de Lillebonne 800 000 tonnes de blé par an sont transformées en sirop de glucose, en bioéthanol et autres produits.
 - o L'objectif du partenariat est de concentrer en circuit court, sur un même territoire géographique, l'extraction du dextrose, puis sa transformation en plastique biosourcé, industriellement compostable et recyclable.
 - o Le site de Saint-Jean-de-Folleville serait approvisionné à 100% avec du blé certifié comme durable et d'origine française. Afin de garantir la durabilité de la matière première, le dextrose de blé utilisé par Futero serait certifié 2BSvs³. Ce certificat représente un gage de qualité et de conformité aux normes les plus strictes en matière de production de blé (Directive EU 2018/2001 : RED-II), il atteste que le blé a été cultivé, récolté et traité selon ces mêmes normes. Le blé est de qualité, exempt de contaminants et est produit de manière durable, éthique et respectueuse de l'environnement tout en garantissant la juste rémunération des agriculteurs.
 - o Pour ce qui est de la logistique, Tereos a rappelé son engagement dans « Fret 21⁴ » pour la décarbonation de son transport. Les deux usines seraient d'ailleurs très proches l'une de l'autre, permettant une

³ <https://www.2bsvs.org/>

⁴ Initiative de l'AUTF et de l'ADEME accompagnant les entreprises dans la mise en œuvre des actions visant à limiter l'impact de leurs transports sur le climat.

logistique du glucose optimisée, via un tuyau reliant directement les deux sociétés.

QUESTION DU PUBLIC :

Est-ce que le blé de Tereos provient d'Amérique du Sud ?

Tereos affirme et rappelle qu'aucun blé utilisé sur le site de Lillebonne ne provient d'Amérique. Dans le cadre du projet et de ses activités, il s'agirait donc uniquement de blé français.

Futero insiste sur l'importance des enjeux de circularité et de proximité dans le cadre du projet.

Monsieur Delvinquier rappelle également qu'à la fois les politiques locales, nationales et européennes promeuvent aujourd'hui la transition écologique et les matières biosourcées. A titre d'exemple, le **contrat de transition de la filière « Chimie et matériaux »**⁵ récemment annoncé par le ministre Roland Lescure vise à décarboner la chimie. Il s'articule autour de trois axes prioritaires : la transition écologique, la compétitivité et la souveraineté. A ce titre, des travaux ont été lancés pour créer un cadre réglementaire favorable au développement de la chimie biosourcée, et un accent particulier sera mis sur les besoins en biomasse pour des usages industriels.

A l'échelle européenne, à horizon 2030, 20% des éléments carbonés utilisés dans le secteur de la chimie doivent être biosourcés⁶.

Par ailleurs, la Commission européenne a reconnu récemment une dizaine d'industries majeures à développer. Les biotechnologies sont retenues comme l'un des 10 secteurs clés pour la transition écologique et la souveraineté industrielle européenne.

IV - TABLE-RONDE : Impact de la bioéconomie sur la filière agricole et enjeux dans le cadre de la transition écologique

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Madame Rabeau (Chambre d'Agriculture) : *Quel est votre regard sur la bioéconomie ? Une opportunité ou un défi à relever pour l'organisme que vous représentez ?*

La Chambre d'agriculture confirme porter un regard plutôt bienveillant sur la bioéconomie. En effet, cette dernière consiste en la transformation de la biomasse, agricole, forestière ou aquacole. Elle englobe toutes les étapes, de la production au transport, à la transformation et aux entreprises qui traitent cette biomasse.

Les débouchés sont non alimentaires (énergie, chimie, matériaux) et alimentaires (alimentation humaine et animale).

Depuis 2006, le territoire normand se pose d'ailleurs la question de la place de l'agriculteur dans la valorisation non-alimentaire.

La bioéconomie représente donc à la fois un défi pour les agriculteurs et une très grande opportunité de valorisation. Il s'agirait donc d'un moyen de diversifier les

⁵ [Signature du nouveau contrat de filière Chimie : objectifs, enjeux, perspectives | Conseil national de l'industrie \(conseil-national-industrie.gouv.fr\)](https://conseil-national-industrie.gouv.fr/signature-du-nouveau-contrat-de-filiere-chimie-objectifs-enjeux-perspectives)

⁶ [feuille-de-route-chimie.pdf \(entreprises.gouv.fr\)](https://entreprises.gouv.fr/feuille-de-route-chimie.pdf)

revenus et de répartir la valeur ajoutée avec les agriculteurs et toute la chaîne de valeur.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Madame Rabeau (Chambre d'Agriculture) : Existe-t-il un plan d'action pour la bioéconomie au niveau des Chambres d'agriculture à l'échelle régionale et nationale ?

La Chambre d'agriculture de Normandie confirme avoir signé en 2023 avec le Pôle de compétitivité du B4C la feuille de route stratégique de la région sur la bioéconomie avec un axe particulier sur le développement de la chimie biosourcée sur le territoire.

A l'échelle nationale, un recensement des actions à porter est en cours pour proposer des actions et une stratégie à chacune des chambres sur leurs territoires afin de développer la bioéconomie et de replacer l'agriculture en son centre.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Delvinquier (Futero) : Quelles sont les ressources naturelles qui peuvent être utilisées dans le cadre de la bioéconomie ?

Futero rappelle que la technologie de production développée est en mesure d'utiliser des matières premières provenant de quatre grandes typologies de technologie :

- Les ressources dites « de première génération », où le sucre provient de différentes matières d'origine agricole : blé, canne à sucre, betteraves, maïs.
- Les ressources de seconde génération : les déchets (bois, paille, miscanthus) qui pourraient être valorisés et transformés en biomatériaux,
- Les ressources de troisième génération : le sucre issu d'algues pouvant être transformé en acide lactique, lactide et PLA.
- Les ressources de quatrième génération : procédé par lequel le CO₂ est directement capté et transformé en molécule d'intérêt via l'utilisation d'hydrogène vert.

Monsieur Delvinquier rappelle cependant qu'aujourd'hui, personne à l'échelle mondiale n'est en mesure de produire des sucres de seconde ou troisième génération à l'échelle industrielle, et de manière compétitive. Pour ce qui est de la quatrième génération, ces projets sont encore à l'échelle laboratoire. Ainsi, à l'heure actuelle, uniquement les processus de première génération sont en mesure de développer un secteur bioéconomique concurrentiel en Europe, permettant par ailleurs de supporter le développement des autres « générations ». Futero rappelle que la transition écologique ne se fera pas uniquement sur une seule technologie, mais que c'est la multiplicité et la complémentarité des solutions qui permettront d'arriver à la neutralité carbone d'ici à 2050.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Jacquelin (Tereos) : Quel est selon vous le regard des agriculteurs sur la bioéconomie ?

Du point de vue de Tereos, parmi les principales préoccupations des agriculteurs figurent leurs débouchés commerciaux et le prix de vente de leur blé. Le contexte géopolitique n'est pas forcément favorable à la vente des productions françaises à l'international. L'amidonnerie et la meunerie apportent une valorisation nationale des productions françaises.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Jacquelin (Tereos) : Y a-t-il aujourd'hui d'autres projets en cours chez Tereos ?

Tereos confirme porter de nombreux projets, par exemple un travail sur la capture de carbone par les agriculteurs. Par ailleurs, la société a pour objectif de décarboner l'ensemble de ses procédés et unités d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone, on ne parle plus tant de décarbonation, mais de défossilisation, c'est-à-dire de l'arrêt de l'utilisation de ressources fossiles.

Question de Renaud Dupuy, animateur, à Monsieur Delvinquier (Futerra) : Pourquoi y a-t-il beaucoup d'activité de bioéconomie en Normandie ?

Pour Futerra, l'industriel doit aller au plus proche de ses clients ou de ses matières premières. Le Nord de la France, dont la Normandie, fait partie de ce que Futerra appelle la « corne fertile du blé » de l'Europe. La France est le 1^{er} producteur européen de blé, et le 5^{ème} à l'échelle mondiale.

La France et le site de Port-Jérôme-sur-Seine disposent donc de toutes les qualités en termes d'approvisionnement de matières d'origine agricole, de durabilité des pratiques agricoles, de multimodalité du site, et de transition des politiques locales avec le déclin graduel de la pétrochimie.

QUESTIONS DU PUBLIC :

On parle de transition écologique. Comment est cultivé le blé ? Quelle est sa provenance ? Et celle des produits chimiques ? L'agriculture intensive pour produire le blé pour Futerra nécessiterait l'utilisation de produits phytosanitaires néfastes pour l'environnement, c'est donc moins vertueux ?

Concernant la culture et la production des matières premières, Futerra rappelle qu'il existe des **critères de durabilité**, comme la RED-II : *Renewable Energy Directive* (directive mise en place afin d'encadrer les pratiques agricoles qui ont pour but de produire des bioénergies, et des biomatériaux) permettant de garantir que le blé sera produit dans des critères respectant au mieux l'environnement.

La Chambre d'agriculture informe en complément qu'elle accompagne au mieux les agriculteurs dans la transition avec les systèmes éco-phytos afin de trouver et développer des solutions et pratiques agricoles plus durables et résilientes.

Concernant le secteur du bioéthanol, est-ce que le développement des moteurs électriques ne va pas le concurrencer et poser un problème à Tereos ?

Tereos n'est pas inquiet au sujet de l'avenir de la production de bioéthanol en France.

Par ailleurs, Futerra rappelle que le bioéthanol n'est pas uniquement utilisé pour le secteur de l'automobile : des projets se développent aujourd'hui pour en faire par exemple du biokérosène. C'est l'une des principales voies envisagées pour la décarbonation du transport aérien par exemple.

N'y a-t-il pas de risque de déséquilibre entre les usages ? L'agriculture est faite pour nourrir les gens. Il ne faudrait pas importer du blé pour se nourrir.

La Chambre d'agriculture affirme vouloir porter un observatoire de la biomasse pour rationaliser les usages et s'assurer du retour de la matière organique au champ pour ne pas déstabiliser les filières. L'intérêt de cet observatoire est d'apporter les clés aux élus et aux financeurs pour pouvoir choisir les projets qu'ils financent.

Une étude du Nova Institute démontre également que la part du « non-alimentaire » par rapport à l'alimentaire est très faible aujourd'hui. Futerro rappelle que d'autres procédés (générations) devraient arriver à l'avenir afin de développer le secteur de la bioéconomie et des bioplastiques.

Cette production ne pourrait-elle pas descendre à un moment ? N'y a-t-il pas un risque d'effet silo ?

Futerro indique que son projet de bioraffinerie propose de mettre un nouveau produit sur le marché. Il propose également des solutions de revalorisation de ces matières. Il s'agit donc d'un changement de paradigme dans les modes de production, dans la conception même de l'industrie, ainsi que dans la consommation des produits.

Quel coût à la tonne du PLA ? Quelle compétitivité et pour quel type d'application par rapport au polyéthylène (PE) et au polypropylène (PP) qu'on importe massivement aujourd'hui ?

Futerro rappelle que l'écologie permet un gain environnemental, mais a également un coût en termes de prix. Le PLA est aujourd'hui 15-20% plus cher que le polystyrène (PS) par exemple du fait de son origine biosourcée, et celui-ci n'est cependant pas soumis aux mêmes fluctuations du marché. En 2030 ou 2040, le prix du baril de pétrole augmentera probablement de 80 à plusieurs centaines de dollars, les taxes sur l'empreinte carbone des matériaux seront mises en place, les valeurs sur le CO2 augmenteront, dès lors, la différence de prix entre les produits d'origine fossile et biosourcée sera inversée.

Un autre mécanisme permettant d'augmenter l'intérêt économique des matières renouvelable serait l'écotaxe. A titre d'exemple, en Espagne ou en Italie, la taxe sur le PLA est bien moins importante que sur les pétro-plastiques.

Y a-t-il des plastiques qui ne pourront pas être remplacés par des bioplastiques ?

Futerro rappelle que certains pétro-plastiques pourraient être totalement ou partiellement biosourcés (ex. le PP ou le PET), mais d'autres polymères dits « techniques » ne peuvent, à date, pas être biosourcés (le PVC ou l'ABS par exemple).

Combien de tonnes de blé en plus pour Tereos, afin d'alimenter Futerro ? 800 000 ?

Tereos indique que l'accord passé avec Futerro ne prévoit pas d'augmentation de la consommation en blé de l'usine par rapport à sa situation initiale, simplement une redirection des flux vers d'autres systèmes de valorisation permettant d'ouvrir de nouveaux débouchés au monde agricole normand et français.

Quelle zone de chalandise pour ce blé ?

Tereos développe le fluvial et va chercher du blé en région Normandie et dans le Centre (Eure, Eure-et-Loir). Sa zone de chalandise est essentiellement la Normandie, zone fertile en blé, facilement accessible.

Quels types d'emplois vont être créés dans le cadre du projet ?

A terme, Futerro prévoit une création de 250 emplois.

Avez-vous pensé à la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) ?

Futerro rappelle que les mesures ERC sont réglementaires et seront prises en compte pour le dépôt du permis de construire.

Monsieur Bacholle conclut la réunion en remerciant le public pour sa participation. Il rappelle qu'il est possible de poser ses questions sur le site internet de la concertation www.concertation-futerro.com